Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20261030-20261027_05-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le vingt-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-trois octobre, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (17) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, M. GERAUX Olivier, M. LE MIGNON Hervé, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, M. EVENO Jacques, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. VITROUIL Rémi, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, M. STANGUENNEC Mickaël, Mme ROCHER Gwladys, Mme EHANNO Delphine, Mme DRÉANO Françoise

Absents excusés (2) : Mme GILLET Aurélie (ayant donnée pouvoir à Mme DRÉANO Françoise), M. FERIR Michaël (ayant donnée pouvoir à M. OFFRET Anthony)

Secrétaire de séance : M. VITROUIL Rémi
Présents : 17
Votants : 19

Délibération n°2026/10/27-05 – Demande d'avis des Domaines – Lot n° 22 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – Tranche 2

Rapporteur : M. Olivier GERAUX
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant que Madame Erell COLIN et Monsieur Joey MARTINEZ souhaitent acquérir le lot n°22 du lotissement « La Vallée de l'Arz » – tranche 2 ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à demander l'avis des domaines pour ce projet de cession.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER DELEGATION** à Madame le Maire à demander l'avis des domaines concernant ce projet de cession
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Le 30/10/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

MAIRIE DE PLAUDREN (MORBIHAN)